

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme LECOEVRE

Réf. :CL/CPP/N° 2017-11145

Paris, le

06 NOV. 2017

Maître Matthieu LESAGE

32 rue du Temple

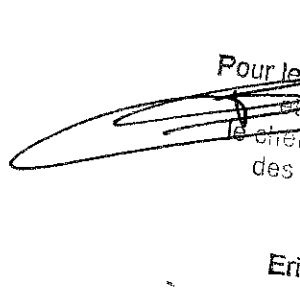
75004 Paris

Maître,

Par courriel en date du 16 août 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.


Pour le Ministre de l'intérieur
et par délégation,
le chef du bureau national
des droits à conduire
Eric BIERGEON